



Mi-temps thérapeutique et consolidation

Par **dianoue**, le **17/03/2016** à **11:45**

BonjourrrrrJ'ai été reconnue en maladie professionnelle pour une déclaration AT de 21.01.2014.rnrnA ce jour je suis en mi-temps thérapeutique depuis novembre 2015. Mon médecin m'a de nouveau prolongée jusqu'au 10.04.2016 sachant que le médecin conseil m'a convoquée le 07.03.2016 en vue d'une consolidation devant être déclarée autour du 20.03.2016.Je n'ai pas encore reçu le courrier de la CPAM.rnrnJ'envisage de contester mais que devient mon arrêt à mi-temps quand j'aurai reçu mon courrier consolidation, puis-je rester en mi-temps comme l'envisage mon medecin traitant,confirmé par le médecin du travail????rnrnQuelle est la législation?rnrnMerci pour votre aide